

LIGNES DIRECTRICES DU YCPC POUR NAVIGUER SUR UN BATEAU-CLUB (v3)

Les directives ci-jointes détaillent les politiques, les règles et les privilèges conçus pour maintenir la sécurité, l'assurance et les normes opérationnelles et pour fournir à tous les utilisateurs un accès complet aux bateaux du club. Les directives ne couvrent pas tous les points d'utilisation concevables - si vous rencontrez une situation qui n'est pas abordée ici, faites preuve de bon sens et appelez-nous !

Les Bateaux du YCPC sont destinés à un usage personnel. Les membres sont autorisés à utiliser les bateaux à des fins de navigation personnelle, mais il leur est interdit de s'engager dans des activités commerciales à bord, telles que l'offre de leçons de voile, l'affrètement, etc. et de recevoir toute forme de paiement ou de rémunération pour l'utilisation du bateau. Les membres sont tenus de veiller à ce que les bateaux ne soient pas utilisés pour des activités illégales.

VÉRIFICATION DES COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS

Pour pouvoir utiliser les Bateaux du YCPC, les utilisateurs doivent avoir un niveau de connaissances et de qualifications adéquat. La sécurité reste la préoccupation principale à tout moment. Les conditions préalables à la certification sont destinées à assurer la sécurité des membres, à garantir la compétence et à minimiser les risques de dommages à l'équipement du YCPC. La rigueur de la vérification des compétences variera selon le niveau d'expérience de chaque membre et le bateau choisi.

Le Yacht Club de Pointe-Claire se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité. Ces mesures peuvent comprendre la modification de certaines réservations de bateaux pour tenir compte des exigences en matière d'équipement ou des besoins particuliers des utilisateurs, ainsi que l'annulation des réservations si les conditions météorologiques prédominantes ou prévues dépassent la certification, le niveau de compétence ou l'expérience du membre.

Avant de pouvoir hisser le spinnaker sur un bateau du club, les personnes doivent être titulaires d'un certificat de spinnaker, qui peut être obtenu lors de la qualification initiale. Une expérience préalable de la navigation ou de la course sous spinnaker est obligatoire pour le processus de certification, sans aucune exception.

L'objectif de ce contrôle de compétence est de valider les connaissances et les compétences requises pour naviguer les bateaux du club en toute sécurité. Il s'agit d'une évaluation et ne doit pas être considéré comme un programme de formation. Les participants sont censés arriver avec les compétences énumérées. L'instruction et les conseils porteront strictement sur les questions relatives à chaque bateau et aux politiques et procédures du YCPC.

Vous serez évalué sur plusieurs sujets :

- Briefing sur la sécurité des passagers et de l'équipage,
- L'équipement de sécurité requis, gréer le bateau,
- Larguer les amarres,
- Manœuvres d'entrée et de sortie de la marina au moteur (sous voile pour les 420)
- Réglage les voiles,
- Règles élémentaires de priorité,
- Prendre la cape,
- Jeter l'ancre,
- Homme à la mer (exercices de chavirage pour les 420)
- Virement de bord/empennage,
- Matelotage approprié,
- Noeuds de base,
- L'accostage et l'arrimage du navire,
- Une évaluation supplémentaire sera effectuée spécifiquement pour « Mussels » et les 420.

Vous devez porter des vêtements appropriés et apporter votre propre gilet de flottaison individuel.

POLITIQUE DE RÉSERVATION

Les heures d'ouverture générales peuvent changer en fonction de la saison. Des annonces seront faites sur la page web (Naviguer un Bateau-Club) avant tout changement.

Réservations :

- Les réservations peuvent être effectuées en ligne 24 heures sur 24
- Le système permet de réserver jusqu'à 14 jours à l'avance.
- Limité à une réservation par jour
- Ne réservez que le bateau pour lequel vous avez reçu une qualification.
- Les créneaux de 3 heures suivants peuvent être réservés chaque jour :
 - 09h00 - 12h00
 - 12h00 - 15h00
 - 1500h - 1800h
 - 18h00 - 21h00
- Pour les réservations le jour même, notre logiciel ne permet pas de réserver un créneau qui a déjà commencé. Par conséquent, premier arrivé, premier servi.
- La réservation d'un bateau pour une régata d'un week-end spécifique ou une série GNS nécessitera plusieurs créneaux à des dates spécifiques. Veuillez vérifier avec le capitaine de la flotte pour des arrangements préalables.

Modifications et annulations :

- Étant donné que ce privilège est gratuits et sans pénalité monétaire, les membres doivent faire preuve de discernement lorsqu'ils modifient ou annulent une réservation.
- Les modifications et les annulations doivent être effectuées en ligne.
- Dans la mesure du possible, modifiez ou annulez votre réservation avec un préavis d'au moins 24 heures afin de permettre à d'autres personnes de prendre des dispositions de dernière minute et d'utiliser votre créneau.
- Si un membre ne se présente pas à une réservation dans l'heure qui précède l'heure prévue sans avoir pris d'autres dispositions, la réservation sera automatiquement annulée pour permettre à d'autres membres d'utiliser le bateau.

RENONCIATION ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Avant de quitter le quai avec un bateau du club, le capitaine, les passagers et les membres de l'équipage doivent avoir rempli et remis au bureau du Yacht Club de Pointe-Claire le formulaire de renonciation et d'exonération de responsabilité pour les bateaux du club.

RÈGLES

L'utilisateur assume la responsabilité de planifier un voyage manifestement sûr pour le voilier, l'équipage et les invités. Le skipper doit évaluer les conditions météorologiques actuelles et prévues pour s'assurer qu'elles sont adaptées à son niveau de compétence avant de prendre la mer.

L'équipe Bateau-Club du YCPC demande à tous les utilisateurs d'adhérer aux règles suivantes :

- Le PCYC demande à tous les utilisateurs d'examiner et d'inspecter leur bateau avant de l'utiliser,
- Si vous n'êtes pas familier avec une pièce d'équipement, son état, si vous voulez que quelque chose soit révérifié, ou si vous ne recevez pas le bateau dans un état acceptable de la part de l'utilisateur précédent, contactez le PCYC. (Voir ci-dessous les coordonnées de l'équipe Bateau-Club),
- Chaussures non marquantes uniquement, s'il vous plaît. Les chaussures foncées ou à semelle dure ne sont pas autorisées sur les bateaux du club. Les marques laissées par les chaussures à semelles dures ou souples sont très difficiles à enlever sur les bateaux en fibre de verre,
- Les animaux domestiques ne sont pas autorisés,
- Il est INTERDIT de fumer et de consommer de l'alcool à bord des bateaux,
- Les araignées adorent s'installer sur un bateau. L'équipe Bateau-Club fera de son mieux pour garder les bateaux exempts d'araignées et de leurs toiles. Néanmoins, il s'agit d'une bataille perdue d'avance, même si les araignées jouent un rôle important dans notre environnement. Enlevez les toiles indésirables et accompagnez les araignées sur le quai,
- Entrez et sortez du port toujours au moteur et ne naviguez pas à la voile, sauf en cas de panne de moteur ET si vous n'avez pas pu joindre quelqu'un pour un remorquage (non applicable aux 420),
- Nos quillards ne sont pas équipés de moteurs pour la croisière. Les moteurs servent à vous amener à la zone de navigation et à la quitter. Vérifiez que le niveau du réservoir de carburant est suffisant,
- Nos quillards ne sont pas non plus équipés de toilettes ou de Port-a-Potty. Les membres sont invités à apporter leurs propres unités portables pour les utiliser pendant leur réservation, mais ils doivent les retirer lorsqu'ils ramènent le bateau,
- Retourner au port 30 minutes avant la fin de votre réservation et en aussi bon état ou en meilleur état que lorsque vous avez reçu le bateau.

À la fin d'une navigation :

- Remettre le bateau à sa place et l'attacher correctement.
- Si quelqu'un a réservé un créneau immédiatement après le vôtre, vérifiez si l'utilisateur suivant se trouve à proximité pour que la remise du bateau se fasse dans de bonnes conditions. Dans le cas contraire,
 - Libérez les pataras, les halebas, les cunninghams,
 - Tendez le hale-bas, l'écoute de grand-voile et le chariot,
 - Remettre le matériel à sa place,
 - Éteindre tous les appareils électriques, les interrupteurs et les batteries,
 - Avant de ranger les voiles, toute voile mouillée doit être entièrement séchée, soit en la hissant, soit en la posant à plat sur le quai, soit en la suspendant dans le « sail shed ». L'utilisateur est responsable du séchage de la voile et de son rangement correct,
 - Écailler, ranger, mettre en sac et couvrir toutes les voiles,
 - Sécher toute infiltration d'eau dans la cabine,
 - Laisser le moteur en position haute et inclinée (quillards),
 - Enrouler et suspendre toutes les lignes,
 - Nettoyer tous les déversements, les taches ou les marques,
 - Fermer et verrouiller le bateau (quillards).

ENTRETIEN ET DOMMAGES

L'entretien et le nettoyage des bateaux sont de la responsabilité de l'équipe. Cependant, la responsabilité d'un membre ne s'arrête pas à sa voile. Si un membre endommage une voile ou tout autre matériel, il est tenu d'en informer le YCPC. Pour signaler un problème en dehors des heures de bureau, envoyez un courriel ou appelez le club avant 8h30 le lendemain. En signalant les dommages, les membres aident le club à réparer les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent, et les membres n'envoient pas d'autres membres naviguer avec du matériel défectueux! Le personnel du YCPC peut également conseiller les membres sur la raison du dommage, ce qui permet d'éviter qu'il ne se reproduise. Si un membre ne signale pas un dommage, il sera découvert à la prochaine sortie et le dommage sera facturé au membre, quelle que soit sa faute.

LES UTILISATEURS JOUENT ÉGALEMENT UN RÔLE IMPORTANT DANS LE MAINTIEN DE LA PROPRIÉTÉ DES BATEAUX. LE FAIT DE NE PAS RENDRE UN BATEAU DANS UN ÉTAT DE PROPRIÉTÉ SATISFAISANT OU AVEC DES OBJETS MAL RANGÉS ENTRAÎNERA L'ARRÊT DE L'UTILISATION DE TOUT BATEAU PAR CE MEMBRE, L'ÉQUIPAGE ET LES PASSAGERS POUR LE RESTE DE LA SAISON - TOLÉRANCE ZÉRO !

Les membres doivent reconnaître que puisque le personnel du YCPC ne sécurise pas le bateau à la fin de la journée, le YCPC ne peut pas accepter de responsabilité pour le bateau pendant la nuit. En cas de dommages causés par un mauvais arrimage, le membre sera tenu responsable des dommages s'il s'avère que la cause est un mauvais arrimage du bateau. Les dommages sont vérifiés sur une liste de contrôle détaillée le lendemain matin et, après un contrôle propre par le personnel du YCPC, les membres sont libérés de toute responsabilité.

SI UN INCIDENT IMPLIQUE UN TIERS OU UNE BLESSURE, REMPLISSEZ LE RAPPORT D'INCIDENT DÈS QUE POSSIBLE. Il s'agit d'une mesure de protection pour le membre, en particulier en cas de réclamation auprès de l'assurance. Ce formulaire se trouve sur le site Web du YCPC, à la page « À propos/Règlements et statuts ».

REMARQUE : La législation maritime exige que le skipper signale tout problème ou bris susceptible d'affecter la sécurité du navire. Le non-respect de cette obligation met les autres membres en danger.

L'ÉQUIPE BATEAU-CLUB

Ryan Stowe
(MAL de course et ancien propriétaire de Mussels)
ryan_stowe@hotmail.com

Frank Ferrara
(Capitaine de la flotte)
fleetcaptain@pcyc.qc.ca

Liam Parnell
(Personnel du YCPC et ancien propriétaire du Swamp Queen)
liam.farnell@gmail.com

Theo Perring
(Directeur adjoint du PCYC)
pcycoffice@pcyc.qc.ca
theoperring@gmail.com

Alex Nemet
(Directeur du PCYC)
manager@pcyc.qc.ca

Marek Parnell
(Membre du YCPC et ancien propriétaire du Swamp Queen)
marek.parnell@gmail.com